Sfax (Tunisie) : une ado pourrait être mariée à l'un de ses violeurs

14/01/2017 à 19h44

La direction de la protection de l'enfance de Sfax a recueilli une orpheline âgée de 15 ans, qui a été violée par 3 hommes, dont son beau-frère.

Le premier viol de l'adolescente par son beau-frère a eu lieu au domicile de sa sœur. Elle a fui et s'est réfugiée chez un voisin de ses parents, un père de famille vivant seul, qui a proposé de l'aider, avant d'abuser d'elle lui aussi. Désemparée, elle a de nouveau fui et confié son calvaire à proche, qui lui a proposé de l'héberger dans son appartement à Sfax-Nord. Il n'a pas tardé à la transformer en esclave sexuelle. Son nouveau calvaire a duré tout un mois. La victime s'est confiée à une voisine, au hammam, qui a alerté la police et les 3 suspects ont été arrêtés.

> *Des sources indiquent que son dernier violeur se dit être prêt à l'épouser. Car* ***la loi 227 bis du code pénal tunisien permet à un violeur d'échapper aux sanctions en épousant sa victime****.*

En revanche, l'article 4 du code de l'enfance garantit l'intérêt supérieur de l'enfant dans toute prise de décisions et la justice devra trancher, mais elle ne doit pas imposer à l'adolescente d'épouser celui qui a abusé d'elle.

Kapitalis